



CONSEIL EXECUTIF
41^e session
15 - 16 mai 2008, Genève

CE41/Décisions

DECISIONS

Décision 1

Point 2. Adoption de l'ordre du jour

LE CONSEIL EXECUTIF,

ADOPTE sans modification l'ordre du jour provisoire de sa 41^e session (CE41/Inf.1).

Décision 2

Point 3. Rapport d'activité du Secrétaire général depuis la 40^e session du Conseil exécutif (Genève, mai 2007)

LE CONSEIL EXECUTIF,

AYANT PRIS NOTE avec satisfaction du rapport du Secrétaire général sur les activités de l'Organisation depuis la 40^e session du Conseil exécutif (CE41/Tech.1),

EXPRIME au Secrétaire général sa gratitude pour ses efforts constants pour le développement des activités de l'Organisation et remercie les Gouvernements Suisse et Russe de leur soutien aux activités de l'Organisation.

Décision 3

Point 4.1 Comptes de l'exercice financier 2007

Point 4.2 Arriérés de contributions

LE CONSEIL EXECUTIF,

après avoir entendu le Responsable des comptes de l'Organisation pour l'exercice financier 2007 (CE41/Tech.2),

REMERCIE les Etats qui se sont acquittés de leurs arriérés de contributions ainsi que du montant de la contribution de l'exercice 2008,

INVITE les Etats qui ne l'auraient pas encore fait à s'acquitter de leurs contributions arriérées et du montant de la contribution de l'exercice 2008,

DECIDE de transmettre lesdits comptes à l'Assemblée générale, pour approbation et décharge du Secrétaire général.

Décision 4

Point 5. Thème de la Journée Mondiale de la Protection Civile en 2010

LE CONSEIL EXECUTIF,

après avoir pris note des interventions des délégués,

RAPPELLE le thème de la Journée mondiale pour l'année 2009 : « Protection civile : information préventive et techniques de communication »,

DECIDE que le thème général pour l'année 2010 sera : « la médecine en situation de catastrophe », chaque Etat libre étant libre d'adapter ce thème à sa meilleure convenance,

INVITE les Etats à étaler la célébration de la Journée mondiale de la Protection civile sur plusieurs jours.

Décision 5

Point 6. Programme d'activités de l'OIPC pour les années 2009 et 2010

LE CONSEIL EXECUTIF,

ayant examiné le Programme d'activités de l'OIPC pour les années 2009 et 2010 (CE41/Tech.6),

DECIDE de le soumettre, pour approbation, à l'Assemblée générale lors de sa 18^e session.

Décision 6

Point 6.1 Budget programme pour 2009 et 2010

LE CONSEIL EXECUTIF,

ayant pris note du Budget programme pour 2009 et 2010 (CE41/Tech.7),

RECOMMANDE à l'Assemblée générale de l'approuver à titre prévisionnel.

Décision 7

Point 7. Préparation de la 18^e session de l'Assemblée générale

LE CONSEIL EXECUTIF,

Ayant pris note du rapport relatif à la préparation de la 18^e session de l'Assemblée générale (CE41/Tech.8),

PRENDS NOTE de la volonté du Qatar de devenir membre à part entière du Conseil exécutif,

APPROUVE l'ordre du jour proposé,

DEMANDE au Secrétaire général d'y rajouter un point relatif à la demande d'exonération partielle des arriérés de contributions formulées par la République d'Iraq et un point relatif à la demande du Cameroun concernant la création d'un Centre régional de l'OIPC sur son territoire,

DEMANDE au Secrétaire général de prendre les dispositions pratiques en vue d'organiser cette session.

Décision 8

Point 8. Questions soumises par les Membres de l'OIPC et par le Secrétaire général Demande d'exonération des contributions arriérées dues par l'Iraq

LE CONSEIL EXECUTIF,

AYANT EXAMINE la demande d'exonération partielle des arriérées de contributions formulées par la délégation de la République d'Iraq (CE41/Tech.9),

DECIDE de soumettre cette demande à la prochaine session de l'Assemblée générale.

Décision 9

Point 9. Questions soumises par les Membres du Conseil exécutif Création d'un Centre régional de l'OIPC au Cameroun

LE CONSEIL EXECUTIF,

AYANT EXAMINE la proposition de la République du Cameroun portant sur la création d'un Centre régional de l'OIPC sur son territoire (CE41/Tech.10),

SE PRONONCE FAVORABLEMENT à l'établissement d'un Centre régional de l'OIPC dans ce pays.